Haute-Vienne

Le Pays des 12 000 ÉTANGS

SYNDICAT DES ÉTANGS DE LA HAUTE-VIENNE

Sandre

N°7
Janvier 2019

SYNDICAT DES ÉTANGS DE LA HAUTE-VIENNE
SAFRAN - 2, avenue Georges-Guingouin - CS 80912 PANAZOL - 87017 LIMOGES CEDEX 1
Tél. 05 87 50 41 90 (matin) - Fax 05 87 50 41 89 - E-mail : bcaf@safran87.fr

SYNDICAT DES ÉTANGS DE LA HAUTE-VIENNE

SAFRAN - 2, avenue Georges-Guingouin
CS 80912 PANAZOL - 87017 LIMOGES CEDEX 1
Tél. : 05 87 50 41 90 (le matin) - Fax : 05 87 50 41 89
E-mail : bcaf@safran87.fr

Madame, Monsieur,

Vous êtes responsable d'un plan d'eau, d'un lac, d'un étang ou d'une retenue colinaire.
La réglementation est en constante évolution.
Notre Syndicat (créé en 1916) diffuse la réglementation afin d'assurer de bonnes relations avec l'Administration et la Fédération des Pêcheurs.
Aujourd'hui, nous sommes 750 adhérents pour 11 000 étangs environ.
Devenir adhérent, c'est :

- avoir accès à tous nos services personnalisés ;
- pouvoir assister à l'Assemblée générale et à une réunion annuelle d'information ciblée ;
- pouvoir souscrire une assurance de groupe (option).

Devant les autorités locales, nous défendons nos étangs, dont le vôtre.
Salutations.

Mrs, Mr,

You are responsible for a stretch of water, a lake/pond or a balancing reservoir.
Use regulations are continuously developing.
Our association (created in 1916) diffuses information in order to maintain a good relationship with the government and the fishermen's federation.
Today, we are only 750 members for approximately 11 000 lakes/ponds.
Becoming a member of our association enables you:

- to have access to our personalized services;
- to be invitedto our General Assembly, to our target information day;
- to have a possibility to subscribeto a group insurance policy (optional).

With regards to the local authorities, by strenghthening our group, we are abe to defend our lakes/pond, including yours.
You can phone: Jennifer Binnie, tel. 05 55 08 24 72.
Best regards.

Sehr geehrte Damen und Herren,

Sie unterhalten eine Teich, einen See oder ein Gewässer. Das Regelwerk bezüglich der Nutzung des Gewässers wird kontinuierlich weiterentwickelt und verändert.
Under 1916 gegründeter Verein hält seine Mitglieder auf dem Lanfenden - um eine gute Zusammenarbeit mit Gesetzgeber un Anglerverband zu gewährleisten.
Bis zum heutigen Tage zählt der Verein nur 750 Mitglieder, bei über 11 000 Gewässern.
Unserem Verein beizutreten ermöglicht Ihnen :

- zugang zu unseren personalisierten Dienstleistugen,
- zur Hauptversammlung eingeladen zu werden, einer gezielten Informationsveranstaltung,
- sich einer (freiwilligen) Gruppenversicherung anzuließen.

Um gemeinsam unseren Einfluss beim Gesetzgeber zu vergrößern, stehen wir zum Schutz unserer Gewässer, auch Ihrem, zur Verfügung.
Mit unseren besten Wünschen.

Serge BARRY

Le mot du Président

Bonjour à tous, adhérents de notre syndicat des étangs de la Haute-Vienne.

Recevez nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2019, que nos étangs soient enfin reconnus par tous pour une richesse écologique et non un handicap.
2019 : année de la réactivation de notre Fédération des étangs Limousins mise en sommeil en 2007. Voir page suivante le déroulé de cette assemblée.
2019 : nous avons l'honneur d'organiser l'Assemblée Générale de l'Union des Étangs de France, les 27 et 28 juin prochain.

Pour les Étangs Pilotes (dont je fais parti) et comme promis, vous aurez les résultats mais il est encore trop tôt ou il nous manque une vidange (prévue fin décembre). Vous aurez les résultats sur une page séparée.

Vous trouverez dans les pages suivantes, des documents concernant les prédateurs de nos étangs ; le cormoran toujours, mais aussi « surprise », la grenouille rieuse qui s'attaque aux œufs et aux alevins. De plus, le têtard de cette grenouille rieuse ressemble par ses dimensions au têtard de la grenouille Taureau !
En Dordogne, avec Mme NOWAK Marie-Ange, nous avons vu chez M. FAURIE (président Étang 24), des groupes de cigognes installées au bord de l'étang : elles consomment des alevins, des grenouilles...

Notre prochaine assemblée Générale se tiendra le 25 mai. Merci aux annonceurs pour les encarts publicitaires nécessaires à l'élaboration de notre revue.

Merci à tous.

Serge BARRY

Guy BELAIR
Président d'honneur
JAVERDAT
05 87 50 41 90

Serge BARRY
Président
SAINT-PRIEST-LIGOURE
06 07 30 53 23
serge.barry@orange.fr

Claude VAST
Président d'honneur
LADIGNAC-LE-LONG
06 76 04 78 95

Jean-Jacques VEYRI
Vice-président
SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE
05 87 50 41 90

Jean-Claude ARNAUD
Trésorier
SAINT-PARDOUX
06 83 34 91 23

Marc-Antoine de SÈZE
Vice-président
SAINT-PRIEST-TAURION
06 11 11 13 69

Jean Fuchs
Secrétaire
FEYTIAT
06 11 17 77 13

Daniel BURGUET
LA ROCHE-L'ABEILLE
06 87 70 83 45

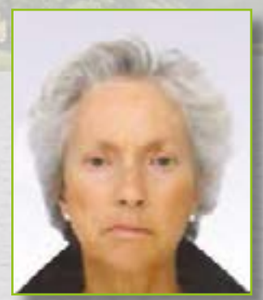

Isabelle TARNEAUD
SAINT-SYLVESTRE
06 25 40 31 73

SYNDICAT DES ÉTANGS DE LA HAUTE-VIENNE

2019

Alain ROUCHAUD
SAINT-JOUVENT
06 07 54 69 44

Bernard LEPISSIER
COUSSAC-BONNEVAL
05 55 06 52 45

Marie-Ange NOWAK
Présidente A.P.P.L. en N.A.
LIMOGES
06 19 99 27 24

Jean_paul MAURICE
LE DORAT
06 77 13 01 24

Marylène CHARBONNIAUD
MASLÉON
05 55 57 00 63

Pierre FERRANDIÈRE
SAINT-SULPICE-LAURIÈRE
05 55 71 57 63

Éric NÉGRON
CIEUX
05 87 50 41 90

Jacques DUCHÉ
RILHAC-RANCON
05 55 39 90 43

SYNDICAT DES ÉTANGS DE LA HAUTE-VIENNE

2019

Bernadette TERRACHER
Secrétaire (BCAFE)
05 87 50 41 90

Catherine MICHAUD
Secrétaire (BCAFE)
05 87 50 41 90

POINT ET AVANCÉE SUR L'ASSOCIATION DE PROMOTION DES POISSONS LOCAL EN NOUVELLE AQUITAINE

Madame Marie-Ange Nowak, Présidente de l'Association fait le point des avancées sur la création de la filière piscicole et remercie le Syndicat des Etangs de son soutien.

RAPPEL : LES OBJECTIFS DE L'APPL NA

Objectif : Développer et structurer d'une filière économique créatrice de valeurs et d'emplois autour des étangs.

Pourquoi se préoccuper de la gestion des étangs ?

- Règlementaire (loi sur l'eau & environnement)
- Patrimonial (possibilité limitée de créer des étangs)
- Enjeu Sanitaire (réserve d'eau douce – acclima terra)
- Environnement (biodiversité, soutien étiage)
- Économique (création de valeur)
- Social (emploi)

3 thématiques de travail

- LA PISCICULTURE
- La valorisation des sédiments
- L'AQUA-TOURISME

Avec des rendez-vous réguliers

- Conseil d'administration : 1er jeudi du mois (matin)
- Réunion technique pisciculture : 1er jeudi du mois (après-midi)
- Réunion préparatoire projets Pelo innov : 4 rendez-vous depuis juin 2018

LES ÉTANGS : CRÉATION DE VALEURS ET D'EMPLOIS

La pisciculture et les emplois

- Via le règlementaire
  Bureau d'étude, maçon, élagueur, ETA et BTP
- Via la production
  Écloseur, pisciculteur, collecteur, fournisseurs d'intrants
- Via les consommateurs
  Transformateur, distributeur, restaurateur

La valorisation des sédiments

- Emplois & économie circulaire
- Pollution ? ou soin bien être ?

Références : lac de l'ours (Roumanie), thermes Abano (Italie), thermes de Dax

- Partenariats engagés :
  Faculté géographie d'Orléans, Faculté de sciences Limoges, Faculté de pharmacie (labo Pereine), DREAL, Conseil Régional (recherche innovation), Commissariat général à égalité des territoires, ADEME, Caisse dépôt et consignation, Limoges Métropole + un laboratoire d'étude économique en cours de sélection. Groupe d'étudiants de l'IAE (6 masters)
- Pour la caractérisation des sédiments
  Vocation agricole, thermale, cosmétique, vétérinaire, effet biologique
  Pelo innov : Projet technique finalisé, en recherche de financement

L'aqua-tourisme

- Économie autour de la pêche loisir, pêche sportive, pêche no-kill
- Marché dominé par des opérateurs anglophones et/ou des acteurs dispersés
- Comment organiser une filière bénéfique à la création d'emplois en local ?
- Pas d'actions engagées actuellement par l'APPL na

ZOOM SUR LA PISCICULTURE

La/les faisabilité(s) filière ?

- Surface en eau : assez ?
- Règlementions : pas d'objections ?
- Itinéraires techniques : lesquels ?
- Contrôle sanitaire : comment, qui ?
- Potentiel de marché : étude ?
- Label qualité : ?
- L'animation et son financement : ?

La mise en réseau des acteurs : notre écosystème d'acteurs

- Le réseau propriétaires et professionnels
  - Les syndicats de propriétaires d'étang
  - Les pisciculteurs
  - Le Lycée d'Ahun
  - La filière « Poisson des Dombes » et filière Brenne
  - GDSAA
- Les soutiens politiques
  - Préfecture, DDT87
  - CdA (87, 24), CCI, association inter consulaire
- Accompagnement financier et mise en œuvre technique
  - Chambre d'agriculture 87 (20 jours/an) + service civique (en cours)
  - Conseil régional (10 000 € soutien de lancement)
  - CCI 87
  - Adhérents

AVANCEMENT DU PROJET PISCICOLE

Lancement des étang pilotes

↓

mise en production d'étangs

- Lancement de la démarche, alevins en croissance
- Promotion 2018 : 5 propriétaires / 10 étangs, support vésicules résorbées
- Recrutement de promotion 2019
  Manifestation d'intérêt : 19 propriétaires en HV, 8 Char., 5-6 Creuse, 5-6 Dordogne, 5-6 Corrèze
- Inclusion des pisciculteurs professionnels dans la démarche
- Suivi des étangs pilotes à distance non optimal
- Temps disponible : potentiel maxi -> 5 suivis d'étangs en -Vienne
- Création d'une commission piscicole pour suivi technique des étangs pilotes

DES MISSIONS APPL NA

Des problématiques à traiter

- Financement des travaux d'aménagement plutôt l'effacement : Agence de l'eau
- La question des prédateurs
- L'agrément zoo-sanitaire et carte sanitaire
- Promotion du poisson - « masterchef »
- Le label qualité
- L'essaimage car départements voisins en attente.

LES BESOINS DE L' APPL NA

Budget de fonctionnement 160 k€/an
Animation de filière émergente. Animateur (80 k€)+ frais de fonctionnement (10 k€) + site internet (10) + communication (salon & presse & adhésion& réception) 25k€ + formation & département voisins 10k€+ études nuisibles 10k€+ tréso 15 k€.
Étude de marché consommation alimentaire Alain Rouchaud

Soutien pour la mise en place d'un suivi sanitaire en lien avec le GDSAA

- besoin d'un contrôle sanitaire sur tous nos étangs en SHV-NHI-KHV-VPC-CEV - GDSAA ? pas encore sur la Nouvelle Aquitaine
- autres GDSLe dommage moral, contrairement aux dommages corporels et matériel, n'affecte pas le patrimoine de la victime. Celle-ci subit néanmoins un préjudice qu'il convient de réparer.

INTERVENTION

de Monsieur Eric HULOT,
Chef de Service à la DDT 87

ÉLÉMENTS DE LANGAGE DE L'ÉTAT.

La DDT fait appliquer/applique la réglementation mais elle se doit de l'expliquer et d'en accompagner la mise en œuvre. Ainsi, la réglementation permet, dans le cadre des aménagements, de faire intégrer le plan d'eau dans le milieu aquatique en réduisant les impacts voire en apportant des impacts positifs.

Un travail collaboratif avec tous les acteurs de l'eau (Syndicat des Etangs, APPL NA, Association de protection de la nature, autres services de l'État, Agence de l'eau ...) a permis de dégager des constats partagés et des points de convergence :

- Un plan d'eau mal aménagé pose problème, encore plus s'il est abandonné. L'effacement peut être une solution si le propriétaire ne souhaite plus le conserver ou ne peut plus l'entretenir.
- La sécurité de l'ouvrage est un point fondamental qu'il ne faut en aucun cas négliger.
- Le plan d'eau constitue un patrimoine et à ce titre, son maintien doit être une option à privilégier à condition qu'il soit entretenu et en conformité avec la réglementation.
- Le plan d'eau peut être un outil pour demain au titre de soutien d'étiage des ruisseaux. Le soutien d'étiage est le rejet d'eau régulier pour garantir un débit biologique des cours d'eau. Aujourd'hui, la DDT veille/s'assure que les propriétaires maintiennent un débit réservé fixé dans l'arrêté d'autorisation. Le débit qui doit être maintenu dans les

cours d'eau constitue un enjeu fort de demain dans le cadre du changement climatique.

- La production piscicole reste un objectif intéressant quand on sait que le poisson de mer va se raréfier. Une production piscicole d'eau douce extensive et raisonnée est un objectif louable de l'APPL NA et l'État accompagne cette démarche.

EN CONCLUSION

Dorénavant et avec l'appui de vos représentants, Syndicat et AAPPL, je vous propose de travailler avec du sens, c'est-à-dire aménager les plans d'eau avec prise en compte de tous les aspects : la dynamique des cours d'eau et votre projet vis-à-vis des plans d'eau doivent absolument être compatibles.
L'État est aussi en responsabilité de l'économie locale, de l'économie circulaire, de l'alimentation et du respect de l'environnement.
Il me semble que le plan d'eau pourrait constituer un élément pour remplir une partie de ces objectifs.
Vous avez évoqué le problème des cormorans et des autres espèces qui se nourrissent du poisson. C'est effectivement un sujet puisque les pisciculteurs voient leur production quelquefois fortement impactée.
Le tir des cormorans peut être autorisé sur autorisation individuelle. Le problème de la loutre passe par des moyens de préventions pas encore très efficaces aujourd'hui et qui doivent être développés (ex : effarouchement, fil électrique...).

TÉMOIGNAGES

Madame CHADOIN, Maire de Rilhac Rancon commune de 4 600 habitants, propriétaire depuis 1991 d'un étang de 4 ha du début du XIX^{e} siècle et qui était une réserve d'eau pour incendies de la ville de limoges.

En 2008, mon prédécesseur a fait faire une étude sur le barrage qui montrait des faiblesses.
Mon premier adjoint, écologiste a fait faire une nouvelle étude par un cabinet de Nouvelle Aquitaine et le montant de l'étude et des travaux pour la réfection s'élevait à 695 000 €.
Compte tenu du montant, l'adjoint a donc dit qu'on devait le détruire et qu'on serait subventionné à 80 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

N'acceptant pas l'effacement, un ami, m'a conseillé de prendre contact avec Monsieur Serge Barry. Ce que j'ai fait et nous avons rencontré dans un premier temps Monsieur Hulot et ensuite le Secrétaire Général de la Préfecture qui est venu voir sur place l'étang et qui a reconnu que c'était une aberration d'effacer cet étang.

Une nouvelle étude a été faite et le montant des travaux s'élève désormais à 150 000 €.

Grâce à Monsieur Barry, Monsieur Hulot et Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture qui est contre l'effacement, la commune va pouvoir faire les travaux qui seront en partie subventionnés, et conserver son étang.

Monsieur BARRY annonce la clôture de la réunion à 12 h.

Recette : *Carpaccio de carpes façon Dominique*

Filet de Carpe sans peau (provenance Fish Brenne), échalottes ciselées, baies rouges, graines de fenouil, tomates séchées, huile d'olives, vinaigre balsamique blanc, citron, sel, poivre.

TIR A L'ARC – RAGONDINS
Association des Chasseurs à l'Arc de la Haute-Vienne
M. SINGER Jean-Philippe
192, route de la Chassagne
87480 SAINT-PRIEST-TAURION
Tél. : 06 70 46 12 57
http://acahautevienne@wix.com
E-mail : acahautevienne@gmail.com